



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

Réf. : ./rm/15.11.1142

LA CHAMBRE DE METIERS  
ET DE L'ARTISANAT  
DE NOUVELLE-CALEDONIE

## RECHERCHE

### UN CHARGE DE COMMUNICATION (H/F)

Temps plein – Nouméa  
Contrat à durée indéterminée (CDI) – Statut Agent de maîtrise  
Code Rome « E1103 »

Sous l'autorité de la directrice de communication, vous intervenez à la fois en communication interne et externe dans les domaines de l'appui aux entreprises, de la formation professionnelle continue, de la formation par apprentissage, et de la promotion du secteur artisanal.

#### **Missions :**

- Participer à la conception et à la mise en place des actions de communication, à l'interne et à l'externe ;
- Appuyer la directrice de communication dans l'ensemble des tâches relatives à l'activité du service : conception d'outils, suivi de projets, relations presse, veille documentaire, événementiels, partenariats ;
- Coordonner les actions de communication avec les équipes internes, les prestataires (agence, imprimeur,...) et les partenaires de la CMA (institutions, organisations professionnelles, décideurs, journalistes,...) ;
- Participer à l'élaboration et assurer le suivi éditorial web et print : brochures, magazine INFOMETIERS, site Internet, lettre électronique, lettre interne...

#### **Qualification et expérience :**

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau II (Bac+3 minimum) – Formation spécialisée en communication ;
- Disposer d'une expérience de deux ans minimum dans un service de communication, en chambre consulaire, en entreprise ou en agence.

#### **Profil et compétences :**

- Rigueur, polyvalence, autonomie ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Sens du travail en équipe, écoute et capacité relationnelle ;
- Créativité et aptitudes à la rédaction ;
- Maîtrise des logiciels Word, Excel, Powerpoint et Adobe Acrobat ;
- Maîtrise de la Publication Assistée par Ordinateur et connaissance de la chaîne graphique.

Pour faire acte de candidature, veuillez adresser une lettre de motivation, CV, copie des diplômes, prétentions financières, et justificatif de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie à :

**M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
BP 4186 – 98846 Nouméa cedex**

**AVANT LE VENDREDI 18 DECEMBRE 2015, DELAI DE RIGUEUR**

RECRUTEMENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS SUR L'EMPLOI LOCAL